

DES ÉLUS EN ACTION

CAHIER DES ÉCO-VILLES DE FRANCE



ECO
EMBALLAGES



**PORTRAITS D'ÉLUS
LOCAUX ENGAGÉS**

EN FAVEUR DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Caroline CAYEUX
Présidente de Villes de France
Sénateur-maire de Beauvais
Présidente de la CA du Beauvaisis

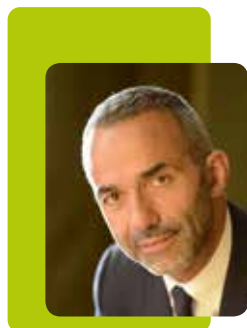
LES VILLES DE FRANCE, TERRITOIRES DURABLES D'AVENIR

Le développement durable tire sa force des territoires, ce sont les collectivités locales qui assurent sa pratique au quotidien. Véritablement motrices, les villes et intercommunalités de l'association Villes de France s'impliquent par le biais de politiques liées à la gestion des déchets et de l'eau, mais aussi au développement de la mobilité durable et des réseaux intelligents, ou encore à la rénovation énergétique et à la préservation de l'environnement.

Alors que le rôle des collectivités a été consacré dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le bloc local doit pouvoir bénéficier des moyens à la hauteur des enjeux. **Afin de poursuivre l'objectif de recyclage de 75% des emballages ménagers, des villes et intercommunalités ont mis en place des projets, que la société Eco-Emballages a choisi de cofinancer avec son plan de relance de la collecte et du tri des emballages ménagers.**

Densification des points d'apports volontaires et des bacs de collecte, développement de la communication et de la sensibilisation au tri des citoyens mais aussi amélioration des dispositifs de collecte en habitat collectif : autant de projets marqueurs du dynamisme et de l'engagement des élus locaux de l'association Villes de France en faveur d'une meilleure performance.

En partenariat avec Eco-Emballages, ce cahier des éco-villes de France assure la diffusion de bonnes pratiques et de retours d'expériences au sein de l'association Villes de France et au-delà. Un point sur les évolutions législatives majeures, sur les chiffres clés de la compétence déchets et sur les recommandations pour la sensibilisation des administrés vient compléter les portraits d'élus en action. J'ai le plaisir de remercier chaleureusement les élus et leurs collaborateurs ainsi que notre partenaire Eco-Emballages pour leur participation à l'élaboration de ce guide.



Philippe Loïc JACOB
Président-Directeur Général Eco-Emballages

Eco-Emballages est l'entreprise qui met en œuvre depuis 24 ans la Responsabilité Élargie des Producteurs d'emballages ménagers. Sa mission est de développer et piloter le dispositif national de collecte, de tri et de recyclage des emballages ménagers, en s'appuyant sur le service public de gestion des déchets ménagers.

Les progrès accomplis ont été considérables **puisque le taux de recyclage des emballages ménagers est passé de 18% en 1992 à 67% en 2014**. 4,7 milliards d'euros ont été investis à cet effet en garantissant un recyclage local. Grâce au partenariat avec les collectivités locales, **le tri est devenu le premier geste environnemental des Français**.

Plus de 3 millions de tonnes d'emballages sont recyclées chaque année, ce qui correspond à 2,1 millions de tonnes de gaz à effet de serre évitées, soit un million de voitures en circulation en moins pendant un an !

Deux défis sont aujourd'hui devant nous : **le doublement du recyclage des plastiques** par l'extension des consignes de tri à tous les emballages d'ici à 2022, et **une réforme profonde de la collecte en ville** pour améliorer les performances en milieu urbain. Eco-Emballages a investi 40 millions d'euros en partenariat avec les territoires pour démontrer que cette ambition économique et environnementale était possible.

Je remercie vivement Villes de France, qui au travers de ses adhérents, est aujourd'hui à l'avant-garde de cette nouvelle page qui s'ouvre pour notre pays. Des sites vitrines ont été identifiés afin d'amplifier la diffusion de bonnes pratiques. Les collectivités qui témoignent aujourd'hui ont répondu au plan de relance de la collecte lancé en septembre 2015. Elles sont quelques exemples de la vitalité de vos territoires qui incarnent la ville durable de demain. **C'est la démonstration que l'alliance des entreprises et des territoires est un puissant moteur de l'innovation environnementale.**



SOMMAIRE



Mots d'introduction

p 02/03

Législation

p 06

Le saviez-vous ?

p 07

10 recommandations pratiques

p 08 à 11



Portraits p 12/27

Jean LEONETTI

p 12/13

Caroline CAYEUX

p 14/15

Jean-Claude VILLEMMAIN

p 16/17

Samuel HAZARD

p 18/19

Jean-Jacques FERRARA

p 20/21

Jean-François COPÉ

p 22/23

Guy LEFRAND

p 24/25

Jacques BANGOU

p 26/27



LÉGISLATION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec la réforme territoriale, les lignes bougent pour le service public de gestion des déchets. Ainsi, la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, instaure l'élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets tandis que la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles achève le transfert de la compétence déchets à l'ensemble des intercommunalités, avec le rattachement de cette compétence aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération dès 2017.

Dans le même temps, les ambitions nationales en termes de performance du service public de gestion des déchets ont été réaffirmées avec la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui vise à « *lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire* ». Les politiques de prévention et de gestion des déchets sont consacrées en tant qu'axes forts pour y parvenir. Le plan de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020 fixe un objectif de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020 tandis que la moitié des déchets non dangereux non inertes devrait faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2020 et 60% en 2025.

Les politiques locales de gestion des déchets sont redéfinies par la loi relative à la transition énergétique avec l'introduction d'une comptabilité analytique dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets mais également avec des objectifs de généralisation de la tarification incitative qui devrait couvrir 15 millions d'habitants d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025. Par ailleurs, les dispositifs devront être redimensionnés avec l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022 et la généralisation du tri à la source des biodéchets à horizon 2025.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES CHIFFRES CLÉS

En France la destination
des déchets se répartit



30%
incinération



20%
recyclage



36%
décharges



14%
gestion
biologique



Pour les déchets ménagers assimilés



37,6 millions
de tonnes de déchets
produits par an,
soit 570 kg de déchets par habitant



Baisse de 2,8 millions
de tonnes des ordures
ménagères résiduelles
entre 2005 et 2013
dont 1.1 million entre 2011 et 2013

Après la collecte



72,5%
filière de valorisation



26%
filière valorisation matière



15,5%
filière valorisation
organique



31%
incinérés avec
production d'énergie

Sources :

ADEME, «Chiffres clés déchets», Edition 2015

CNIID - Service de l'observation des statistiques (SOeS), Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

LES RECOMMANDATIONS PRATIQUES



Pour sensibiliser vos administrés au développement durable

Le cadre de vie représente la plus forte attente de la population vis-à-vis de leur maire (*les mots des maires, AMF, novembre 2013*). Par ailleurs, 63% des Français estiment que la communication des collectivités contribue à faire évoluer les comportements (*baromètre de la communication publique, Epiceum & Harris Interactive, 2015*).

C'est pourquoi nous vous proposons un mémo de **10 idées pratiques et efficaces à retenir** : elles vous permettront de sensibiliser vos administrés tout en leur faisant prendre conscience des effets de ces petits gestes éco-responsables effectués au quotidien.



✓ ORGANISER UNE JOURNÉE CITOYENNE

Profitez du **nettoyage des rues de la ville** pour rassembler les habitants. Ce moment convivial peut être l'occasion de les sensibiliser aux déchets sauvages et de leur rappeler les consignes de tri en vigueur. Clôturez cette demi-journée par **la pesée des déchets ramassés**, ainsi que par **une photo de groupe** des bénévoles, à publier dans votre magazine municipal et dans la presse locale.



✓ MOBILISER LES RELAIS

Appuyez-vous sur vos associations communales, clubs sportifs, gardiens d'immeubles, ambassadeurs du tri,... et même vos clubs canins et les vétérinaires pour sensibiliser les propriétaires de chien au respect de la propreté de la voie publique. **Des associations nationales** peuvent également vous accompagner dans vos démarches : *Vacances Propres, Clef Verte, Pavillon Bleu, Association des Villes pour la Propreté Urbaine, ...*

✓ ASSOCIER LES HABITANTS À LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE

Pour maintenir la propreté de l'espace public, les habitants doivent avant tout se l'approprier. Vous pouvez créer des occasions où les associer aux projets de valorisation du mobilier urbain ou du patrimoine de la ville : mobiliser écoliers et artistes **pour reprendre des conteneurs à verre ou des bornes électriques**, inviter la population à **fleurir leurs jardins et balcons,...**

✓ INSTALLER DES ÉQUIPEMENTS AU PLUS PROCHE DES HABITANTS

Pour jeter ses déchets, les habitants ont avant tout besoin d'avoir un équipement à proximité : **corbeilles de rue, cendriers, panneaux à chewing-gums, points d'apport volontaire,...**

LES RECOMMANDATIONS PRATIQUES



✓ ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS ÉCO-RESPONSABLES

Les manifestations organisées dans la Ville rassemblent un nombre conséquent de participants. Il faut penser en amont à **une stratégie globale d'éco-responsabilité** : mobilité, communication, achats responsables de compostage des bio-déchets,... Pour réduire les coûts, vous pouvez également **mutualiser l'achat de vraie vaisselle et/ou de gobelets réutilisables avec vos communes voisines.**



✓ ADAPTER LES OUTILS ET SUPPORTS



De nombreux supports peuvent être utilisés pour communiquer auprès de la population : bulletin municipal, guide du tri, calendrier de collecte, affiche, autocollant,... N'hésitez pas à les décliner **en plusieurs langues**, en particulier pour les communes très touristiques, et à les placer à des endroits de passage important.

✓ RÉDUIRE LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous pouvez distribuer/vendre **des composteurs (individuels et collectifs)**. Si vous les faites en pied d'immeuble, pensez à **nommer un référent** qui assurera le lien avec ses voisins. Les enfants sont friands de ce type d'installation et certaines communes mettent même en place quelques poules dans la cour de l'école.



✓ INTERPELLER LA POPULATION

C'est en attirant l'attention de vos administrés que vous les aidez à modifier leur comportement. Bon nombre de villes ont mis en œuvre **des campagnes de communication globales originales** pour faire sourire les habitants. Certaines ont même mis en place une **collecte hippo-mobile des déchets** pour interpellier petits et grands.

✓ ORGANISER DES VISITES

Parfois, une action vaut mieux qu'un long discours. **Les centres de tri, usines de recyclage, stations d'épuration,...** accueillent régulièrement le grand public pour leur montrer la réalité concrète de l'économie circulaire des territoires et mettre en valeur les hommes et les femmes qui travaillent en « coulisse », pour traiter nos déchets.

✓ METTRE EN PLACE UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS OU DES JEUNES

Les jeunes sont les meilleurs ambassadeurs des éco-gestes. Un CME/CMJ permet, à l'instar de « la version adulte », de mettre en œuvre divers projets, régulièrement orientés vers des problématiques environnementales : organiser une campagne de sensibilisation des habitants sur le tri des déchets, à la réduction du gaspillage alimentaire,... Les jeunes ont des idées à revendre !



PORTRAIT



Jean LEONETTI

DÉPUTÉ-MAIRE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

Président de la Communauté d'Agglomération
Sophia-Antipolis (CASA)



ANTIBES JUAN-LES-PINS

ALPES-MARTIMES / (76 716 HABITANTS)

La préservation du littoral pour un tourisme de qualité

L'environnement, c'est la préservation du bien-être de tous ; celui des administrés et des touristes. D'où l'importance de mettre en oeuvre une politique alliant développement touristique et protection de l'environnement. Rencontre avec Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis et Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.



Développer un tourisme responsable

« La mer et notre littoral font partie intégrante du quotidien de nos administrés et attirent chaque année de nombreux visiteurs. Nous bénéficions d'une richesse exceptionnelle de paysages marins, de faune et de flore » souligne Jean LEONETTI. Preuve en est : l'intégralité du littoral de la CASA fait l'objet **d'une proposition de classement en Natura 2000**. De par sa localisation, l'eau domine le paysage. Sa gestion et son traitement sont des enjeux essentiels pour la Communauté d'Agglomération. « *Nous avons très vite compris l'importance de maîtriser les pollutions urbaines sur nos ressources en eau et avons d'ailleurs construit une usine de traitement des eaux usées, la 1^{ère} au monde à avoir reçu la certification ISO 14001* ». Outre la gestion des eaux usées, la CASA s'assure de **lutter contre les macro-déchets** : « *Un bateau dépollueur évolue sur les côtes 7 jours sur 7 pendant la période touristique pour collecter les macro-déchets flottants. Il permet également le traitement des pollutions de type hydrocarbure* ». Enfin, l'ensemble des actions entreprises par certaines des communes de la CASA en faveur du tourisme responsable sont récompensées par l'attribution du **Label Pavillon Bleu**. Ce label souligne la qualité des eaux de baignade et la protection du milieu marin pour les plages et ports.



Soutenir le tri et le recyclage

Depuis 2013, la CASA est engagée dans l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et c'est en 2015 que l'intégralité de ses habitants a pu bénéficier de cette mesure. Par ailleurs, dans un souci de réduction des nuisances et des coûts de fonctionnement, **la collecte des ordures ménagères a été modifiée**, passant de 6 à 5 jours en 2014, à l'exception des centres anciens, zones touristiques et des gros producteurs de déchets avec une fréquence maintenue, et des zones de l'arrière-pays où la fréquence est de 3 jours par semaine *« Il est important de souligner l'implication des habitants de la CASA, notamment par leur geste de tri. Ils participent activement à la maîtrise des coûts et nous permettent de leur rendre le service le plus performant possible »*. C'est également pour soutenir leurs efforts que la CASA est **lauréate du Plan de Relance du Recyclage**, ce qui lui permettra notamment d'acquérir **59 points d'apport volontaire à verre supplémentaires**. *« 29 autres conteneurs, déjà installés, seront repositionnés à d'autres emplacements plus stratégiques afin d'être plus performants »*. Par ailleurs, 30 000 résidents d'habitat collectif seront sensibilisés au geste de tri à leur domicile par la visite d'**ambassadeurs du tri** spécifiquement formés pour réellement engager les habitants dans une démarche de tri des emballages.

Territoire touristique oblige, 5 campings de la CASA sensibiliseront leurs campeurs grâce au **kit camping Eco-Emballages**. *Formation de gérants, guide pratique, matériel de sensibilisation,...* Ce module accompagne les gérants de campings dans la mise en place d'outils adaptés à leur contexte pour sensibiliser leurs visiteurs, souvent étrangers, au geste de tri.

Sensibiliser le public scolaire

Afin de s'assurer de la pérennité des comportements éco-responsables des citoyens, il faut commencer tôt. *« Le développement durable est toute une éducation et cela commence dès le plus jeune âge »*. Aussi, de nombreux établissements scolaires de la CASA sont engagés dans **des projets d'éducation à l'environnement**. Le collège Bertone d'Antibes Juan-Les-Pins a par exemple développé **un projet sur les abeilles et les moyens de les protéger** : *construction d'une ruche refuge, témoignage d'apiculteurs, sorties découvertes,...* Au collège Fersen, les collégiens ont planché sur **l'impact des déchets sur la mer Méditerranée et les façons de les valoriser**. *« Deux éléments sont essentiels dans l'apprentissage de ce projet : d'une part, la transversalité entre les matières enseignées à l'école, avec par exemple la construction d'un arbre à chewing-gums en classe d'arts plastiques. Et d'autre part, la restitution du travail effectué auprès des parents à la fin de l'année scolaire »*.

En bref, de beaux projets en cours et en perspective, pour le bonheur de tous les habitants de la CASA et des visiteurs.



PORTRAIT



Caroline CAYEUX

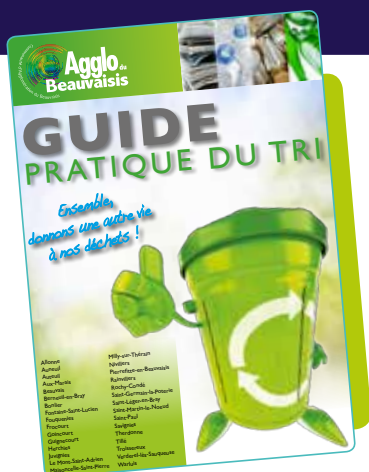
SÉNATEUR-MAIRE DE BEAUVAIS
Présidente de la Communauté d'Agglomération
(CA) du Beauvaisis



BEAUVAIS / OISE / (55 252 HABITANTS)

Un territoire tourné vers un avenir durable

Lauréate du Plan de Relance du Recyclage et de la Collecte lancé en 2015 par Eco-Emballages, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis affirme son ambition de s'impliquer dans le développement durable au travers de la vision à long terme de son projet de territoire. Rencontre avec Caroline CAYEUX, Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis & Sénateur-Maire de Beauvais.



Mettre en œuvre un projet de territoire : Prospective 21

La démarche « *Prospective 21* » a pour but d'anticiper les changements futurs de l'Agglomération afin de **proposer un scénario de développement durable** du territoire à horizon 2030. « *Ce projet se veut résolument collectif et nous avons donc décidé d'associer les entreprises, les partenaires institutionnels et nos administrés pour coconstruire ensemble l'avenir du Beauvaisis* » insiste Caroline CAYEUX. Entre 2010 et 2012, 5 ateliers de prospective, 3 séminaires de stratégie et 3 forums de consultation de la population ont été organisés pour ensuite élaborer un plan d'actions 2012-2020. Aussi, le projet s'articule désormais autour de 9 axes stratégiques, plaçant l'économie comme levier le plus efficace pour construire un développement durable au profit du territoire et de ses habitants.

Suivre la qualité des déchets

Le soutien au geste de tri des habitants entre dans la logique de projet de territoire. « *En amont de notre réflexion, nous avons réalisé en juin 2009 une enquête de satisfaction pour connaître les avis et les attentes des usagers sur le service de collecte des déchets. Résultats : 88% sont satisfaits des modalités de collecte du tri sélectif. Petit bémol cependant en ce qui concerne la capacité du bac de collecte, jugée trop petite. Ainsi pour certains usagers, une fréquence de collecte bi-mensuelle pourrait être envisagée si les bacs étaient plus grands* ». Pour s'assurer de la qualité optimum des déchets ensuite recyclés, **un chargé de prévention au cadre de vie et aux déchets effectue régulièrement un contrôle des conteneurs et relève les erreurs de tri.** « *Cela développe notre proximité et permet de donner des conseils supplémentaires aux habitants sur les bons gestes à adopter* ». En revanche, les conteneurs de tri sélectif ne seront pas collectés si les erreurs de tri sont trop nombreuses. « *Ces erreurs représentent un coût significatif pour la collectivité car les déchets refusés en centre de tri doivent être réacheminés vers le centre d'enfouissement* » précise Caroline CAYEUX. « *Pour poursuivre nos efforts d'économie, un audit sera prochainement mené pour étudier la substitution de la collecte du verre en porte-à-porte à celle de l'apport volontaire. Il est important d'adopter des dispositifs dont le rapport coût /efficacité est optimal. En ce qui concerne le verre, les coûts de collecte en porte-à-porte sont 2 à 3 fois plus élevés que ceux en apport volontaire alors que les performances sont quasi similaires* ». **60 nouvelles colonnes à verre** seront d'ailleurs installées dans l'Agglomération pour optimiser la gestion de la collecte du verre.



Impliquer activement les citoyens

En complément de leur participation à la réflexion de l'avenir du territoire beauvaisais, les administrés sont également impliqués dans la préservation de leur cadre de vie : « *A Beauvais, notre Conseil des Sages est mobilisé sur le terrain et tâche de recenser l'ensemble des dysfonctionnements et dégradations observés sur l'espace public. Cette démarche leur permet d'être intégrés dans la vie de la cité et d'aller à la rencontre d'autres habitants* ».

En outre, la **Bourse Beauvaisienne aux Initiatives Citoyennes** a été mise en place en décembre 2014 pour donner les moyens aux habitants de se mobiliser dans la vie de leur quartier. En 2015, 29 projets ont été portés par respectivement 24 associations et 5 groupes d'habitants. « *Activités récréatives, animations en bas d'immeuble, projets solidaires et écologiques de sensibilisation au tri sélectif,...* Ces initiatives permettent à tous les citoyens de participer à l'amélioration de leur cadre de vie et de développer les échanges intergénérationnels et entre citoyens ». En 2016, un budget de 20 000€ a été voté pour soutenir des initiatives d'intérêt collectif. « *Nous continuons d'intensifier nos actions dans les quartiers, notamment par le soutien de toutes les initiatives contribuant à renforcer le bien-vivre ensemble* ».

PORTRAIT



Jean-Claude VILLEMAIN

MAIRE DE CREIL

Président de la Communauté d'Agglomération
(CA) Creilloise



CREIL / OISE / (34 001 HABITANTS)

L'urbanisme durable au service de la population



Le bassin creillois regorge de ressources qui permettent au coeur de l'agglomération de développer des projets urbains ambitieux et innovants. Le but : développer l'attractivité tout en améliorant constamment le cadre de vie des habitants de la CA. Rencontre avec Jean-Claude VILLEMAIN, Président de la Communauté de l'Agglomération Creilloise et Maire de Creil.



Utiliser le renouvellement urbain comme levier de développement

La CA Creilloise souligne sa volonté de développer des projets tant **de rénovation ou reconversion urbaine que de nouvelles constructions**. *« La gare de Creil est le cœur de notre Agglomération de par sa localisation et son potentiel foncier. Elle contribue au développement de notre bassin de vie et présente également un potentiel touristique important »* explique Jean-Claude VILLEMAIN. Une réflexion qui a été concrétisée en 2007 par la signature d'une convention d'un programme de rénovation urbaine ; autour du quartier de la gare mais également à **l'éco-quartier Gournay-les-Usines**, récompensé par le prix Eco-quartier 2009 ANRU-CDC. Il permettra notamment de reconverter certains des espaces en friche industrielle disponibles sur l'Agglomération en 740 logements afin de répondre aux besoins en logements diversifiés. *De plus, un nouveau groupe scolaire y verra le jour ainsi qu'une promenade piétonne au bord de l'Oise*. Pour un environnement préservé, la CA a par ailleurs fait le pari d'effectuer **un programme de rénovation énergétique** sur une partie de ses habitats afin de les rendre plus accessibles.



Faire progresser le tri

« Il est indispensable de faire progresser les performances de tri par habitant, en particulier dans les zones très urbaines où le potentiel de progression est le plus important. En effet, il est plus difficile d'y installer un dispositif, pour des raisons techniques notamment (habitat collectif, centre-ville). Cela doit passer par des coûts maîtrisés et une baisse des tonnages destinées à l'incinération ». C'est dans cette optique que la collecte des déchets a été modifiée début 2016 dans les 4 communes de l'Agglomération : dans un souci de simplification, elle est désormais réalisée par ville et non plus par secteur. « Ce changement est possible car nos administrés respectent de mieux en mieux les consignes de tri : en 4 ans, le poids des ordures ménagères a baissé de 2 500 tonnes. Nous estimons les économies à venir de l'ordre de 200 000€ par an ». Il ajoute : « L'amélioration du tri permettra de baisser le coût global du service de collecte et de traitement des déchets, afin de dégager des nouvelles marges de manoeuvre financières ». Les efforts de la Communauté d'Agglomération se focaliseront **sur le renforcement et la rénovation du parc des bornes d'apport volontaire à verre ainsi que sur la communication de proximité auprès des habitants grâce au soutien d'Eco-Emballages**. Ainsi en 2014, **48 conteneurs ont été remplacés**. En 2016, **30 nouveaux** seront installés. **Une cartographie des bornes** est d'ailleurs disponible sur le site de la CA. « Nous devons lever les freins au tri, en formant mieux notre population et en réalisant des équipements de tri mieux adaptés à notre territoire ». En complément du soutien apporté au tri des emballages, la CA subventionne à hauteur de 50% **l'acquisition de composteurs**. Elle accompagne cette démarche par des formations au compostage.

Innover pour l'environnement

La CA cultive les expériences innovantes, comme la dépollution des sols par les plantes, **la phytotechnologie** ou encore la mise en place d'un outil pédagogique à destination des habitants, un **véhicule éco-citoyen**. « Nous souhaitons développer nos liens de proximité avec les habitants en partant à leur rencontre pour leur apprendre à mieux préserver leur environnement et à moins gaspiller. Cette opération a rencontré un franc succès puisque nous avons sensibilisé près d'un millier de personnes au cours de 40 interventions ». Marchés, écoles, centres de loisirs, événements culturels et sportifs, chaque rassemblement est l'occasion d'échanger avec les administrés. « Eau, déchets, transports, énergie,... Le but in fine est de baisser les factures et d'améliorer leur pouvoir d'achat grâce aux gestes écologiques ».

« L'ensemble de ces actions sont importantes car elles engagent sur l'avenir que nous souhaitons offrir à nos administrés. Nous cultivons un fort potentiel de développement dans le bassin creillois et souhaitons concrétiser un projet de territoire à la hauteur de nos ambitions ».



PORTRAIT



Samuel HAZARD

MAIRE DE VERDUN
Président de la Communauté d'Agglomération
(CA) du Grand Verdun



VERDUN / MEUSE / (19 144 HABITANTS)

Mobilité douce, rénovation énergétique et (re)déploiement des Points d'Apport Volontaire

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun fait partie des lauréats de l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, « territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Ainsi, l'Agglomération de Verdun a amorcé une démarche ambitieuse de réduction de son empreinte écologique.

Une politique dynamique de développement durable

« Dans un souci d'exemplarité, nous avons débuté une politique volontariste et très concrète de réduction de notre empreinte écologique... pour réaliser, in fine, des économies à la fois environnementales et économiques » explique Monsieur Samuel HAZARD. Les trois axes prioritaires se concentrent **sur le développement économique éco-responsable, la mise en place d'un projet global de développement durable et le développement des transports doux et collectifs.**

GRANDVERDUN
Agglomération

Une étude a été lancée sur le maillage du territoire afin de **proposer des offres de mobilité douce** qui bénéficieront aux petites communes comme aux zones périurbaines et au centre-ville de Verdun. Ainsi, un « **vélo-route voie verte** » sera aménagé le long de la Meuse canalisée. **Les habitants pourront pratiquer en toute sécurité la marche à pied, le roller ou le vélo.** « Nous souhaitons véritablement renforcer les liens entre Verdun, son agglomération et ses communes plus rurales ».



La rénovation énergétique des bâtiments publics anciens

Le travail a débuté avec **l'audit énergétique et la rénovation de deux écoles et d'un gymnase. Un cahier des clauses techniques environnementales** a ainsi été élaboré, indiquant les objectifs à atteindre en termes de qualité énergétique, qualité de l'air et d'utilisation raisonnée de l'eau et de l'énergie lors de travaux de rénovation énergétique. L'ensemble des préconisations techniques présentes dans ce document permettra à ce qu'aucun marché public ne soit passé sans mention de clauses environnementales. *« Nous avons des ambitions très fortes, voilà pourquoi le niveau d'exigences requises va bien au-delà de ce que nous impose la réglementation actuelle »* précise Monsieur le Maire.

Enfin, un **Programme Local de l'Habitat (PLH)** est élaboré dans le cadre de notre **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**. *« Aujourd'hui, chacune des communes de l'Agglomération possède son propre document d'urbanisme. Notre but est de bénéficier d'une politique d'habitat homogène, dans laquelle les problématiques du développement durable seront bien prises en compte. Ce projet est donc en co-construction avec les 26 communes de l'Agglomération, certaines ayant des problématiques spécifiques en fonction de la taille de la commune »*.



Le soutien au geste de tri

La CA du Grand Verdun affiche très clairement sa volonté d'améliorer ses performances de tri et de recyclage. Ainsi, elle est **lauréate du Plan de Relance lancé par Eco-Emballages en 2015 sur le volet tri sélectif**. *« Nos actions seront mises en oeuvre autour de deux axes prioritaires. Le premier concerne le tri du verre : un état des lieux de points d'apport volontaire (PAV) à verre existants a été réalisé avec le soutien d'Eco-Emballages. Conclusions : un nombre de PAV en-deçà des recommandations, des PAV mal positionnés, parfois vétustes, incendiés et sans consignes de tri apparentes. Nous allons donc repositionner les PAV et accompagner ces actions par un plan de communication : mobilisation de la presse locale, communication sur notre site Internet et dans nos magazines,... »*. Des réunions publiques seront organisées dans les quartiers pour dialoguer avec les habitants et répondre à leurs questions.

Le deuxième axe concerne la mise en place de conteneurs enterrés sur 3 quartiers d'habitats sociaux du centre-ville de Verdun. *« Ces conteneurs sont complémentaires aux rénovations urbaines en cours. En effet, ils seront plus esthétiques et permettront une plus grande facilité de tri. Nous souhaitons inciter les habitants à faire le geste de tri avec des installations neuves, propres, accessibles 24h/24 et 7 jours/7 »*. Les ambassadeurs du tri feront également un gros travail de sensibilisation auprès des habitants. Enfin, les bailleurs seront des relais terrain efficaces et co-réaliserons une plaquette d'information qu'ils remettront à leurs locataires lors de la remise des clefs de leur logement.

« Notre travail de concertation, de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes est de longue haleine mais cependant indispensable à la réussite de nos projets ».



Jean-Jacques FERRARA

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU PAYS AJACCIEN (CAPA)
Conseiller municipal à Ajaccio

AJACCIO / CORSE DU SUD / (63 000 HABITANTS)

« Mettez le paquet sur le tri des déchets ! »

Située en Corse du Sud, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien est un territoire dynamique engagé dans des actions phares liées à ces diverses compétences, notamment celles relatives à l'environnement et au cadre de vie : eau potable, déchets, propreté urbaine, ... Rencontre avec Jean-Jacques FERRARA, Président de la CAPA.

Réduire le volume et le poids des déchets

Le territoire a fait face en été 2015 à une crise des déchets sans précédent due à la fermeture du principal exutoire de l'île, l'ISDND de Tallone. « *Le domaine public croulait sous les déchets. Nous devons trouver des solutions efficaces pour faire face à ces scènes malheureuses. De ce fait, nous avons une opportunité exceptionnelle de relancer fortement le geste de tri en Corse en s'appuyant sur la mise à niveau du dispositif de collecte et sur une campagne d'information massive* ». Une préoccupation que partagent l'ensemble des Elus, de l'Etat, des Associations et des corses eux-mêmes, qui sont

particulièrement sensibles à l'environnement en général : 42% se déclarent préoccupés par l'avenir de la planète contre 30% au niveau national (*baromètre le geste de tri et vous, Eco-Emballages, 2014*). « *Comment trier plus et mieux pour réduire l'enfouissement des déchets et le coût du service, qui atteint près de 20 millions d'euros par an ? En favorisant la réduction à la source, le compostage et le tri sélectif* » constate Jean-Jacques FERRARA. « *Ce sont les petits éco-gestes du quotidien qui valent la peine. Par exemple, les déchets compostables composent le quart de nos poubelles, soit 86 des 427 kg de déchets produits tous les ans par chaque habitant de la CAPA* ». **Plus de 300 composteurs ont été distribués depuis 2005.** L'objectif que s'est fixée la CAPA est d'atteindre un taux de dotation de 70% de l'habitat individuel avec jardin, soit une distribution de plus de 3 500 composteurs d'ici 2017. « *Nous installerons également un dispositif dans 80% de nos écoles* ». La mise à disposition gratuite de ces composteurs s'accompagne **d'une formation dispensée par des agents « maître composteur** », ainsi que **d'animations à destination des enfants sur la réduction des déchets**. Par ailleurs, la CAPA fait face à des problèmes de dépôts sauvages, comme bon nombre de ses voisins. « *Les administrés ont désormais recours à 3 moyens différents et gratuits pour se débarrasser de leurs encombrants : une déchèterie « fixe », des déchèteries mobiles et un numéro azur pour les habitants qui ne peuvent pas se déplacer* ».



Renforcer les équipements de tri sélectif

Certains quartiers seront **renforcés en points d'apport volontaire et d'autres seront nouvellement équipés**. Au total, le nombre de conteneurs d'apport volontaire sera doublé et ce sont 186 nouveaux conteneurs (emballages légers et verre) qui seront acquis dans le cadre du Plan de Relance du Recyclage auquel participe la CAPA. En complément de l'application mobile « CAPA Recyclage » permettant de localiser les points près de chez soi, **3 ambassadeurs du tri** accompagneront ces changements et seront en charge d'expliquer à la population comment et pourquoi bien trier. *« L'effort de réduction que nous devons tous faire pour obtenir une baisse significative du poids et du volume de nos poubelles est dérisoire : 70 g par jour et par foyer, soit 1 pot de yaourt vide ! »*. De plus, des **nouvelles modalités du plan de collecte dans l'hyper-centre** sont appliquées depuis début 2016. *« Nous voulons faciliter le geste de tri des habitants en hyper-centre car la nature de leur habitat ne leur permet pas de rentrer les bacs ou encore d'implanter des colonnes enterrées »*. Aussi, la collecte du tri se fera désormais **en porte-à-porte avec l'utilisation de sacs jaunes**.



Lutter contre les incivilités

Un plan de lutte contre l'incivisme a été amorcé par Ajaccio en partenariat avec la CAPA. Plusieurs actions fortes sont déployées, comme **la création d'une équipe de nettoyage dédiée aux graffitis, l'installation de points « Toutou-net »** pour les propriétaires de chien et la participation hebdomadaire d'agents à **des actions coup de poing** dans les quartiers de la Ville. *« Les comportements inciviques de certaines personnes gâchent la vie de toutes les autres. Les dépôts sauvages, les propriétaires de chien indécents, un tri sélectif trop peu pratiqué,... Nous devons développer des solutions pour promouvoir le tri et améliorer la propreté de la Ville »*. Il ajoute : *« La pédagogie et la verbalisation ne sont pas incompatibles et doivent être menées de front pour assurer la réussite de nos actions. Le volet répressif est indispensable »*.

Les premières verbalisations de dépôts sauvages ont été effectuées au cours du 1^{er} semestre 2016. Pour finir, outre les actions menées en faveur de **la lutte du bruit et du stationnement sauvage**, la mise en place d'un observatoire de la propreté urbaine donnera lieu à l'adhésion à **l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)**.

#TousResponsables #Ajaccio2016



PORTRAIT



Jean-François COPÉ

MAIRE DE MEAUX
Président de la Communauté d'Agglomération
(CA) du Pays de Meaux



MEAUX / SEINE-ET-MARNE / (55 604 HABITANTS)

Une Communauté d'Agglomération qui se met au verre

Le développement durable est l'une des priorités des élus du Pays de Meaux. L'objectif est de proposer aux habitants des projets ambitieux de respect de l'environnement et de déploiement du tri sélectif sur le territoire. Rencontre avec Jean-François COPÉ, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et Maire de Meaux.



Dessiner une trame bleue et verte

Symbole de biodiversité, la CA de Meaux préserve au mieux la richesse de sa faune et de sa flore. C'est pour cela qu'elle a dessiné et mis en oeuvre une trame bleue et verte. Cette dernière a notamment pour but de **créer des corridors écologiques** pour faciliter la circulation des espèces et d'**aménager des berges** le long du Canal de l'Ourcq et de la Marne. Depuis 2010, **une coulée verte** a d'ailleurs été construite au Parc d'Activités du Pays de Meaux sur près de 2 kms. Elle promeut notamment les liaisons douces et permet une articulation plus efficace avec le réseau de pistes cyclables. « *Le vélo est l'un de nos axes de développement. De ce fait, nous avons mis en oeuvre le programme « garer son vélo en Pays de Meaux » pour permettre aux communes qui le souhaitent de s'équiper d'arceaux à vélos. Au final, ce sont 43 sites, 9 communes et plus de 200 appuis vélos qui vont être installés* » précise Jean-François COPÉ. Les amoureux de la marche à pied ne sont pas en reste puisqu'ils peuvent emprunter **une douzaine de circuits pédestres** spécialement aménagés. « *Les activités de promenade et de randonnées sont importantes pour la qualité de vie des habitants : aménagements de chemins, signalétiques, plaquettes,... Tout est fait pour proposer des circuits de randonnée variés* ».



Jeter moins et en triant plus

L'objectif de la CA de Meaux est simple : baisser son impact sur l'environnement **en jetant moins et en triant plus**. Le focus est mis sur **l'habitat collectif**, qui se heurte contextuellement à des performances de tri plus faibles que celles de l'habitat individuel. Aussi, une démarche méthodologique sera mise en œuvre dans certains quartiers sous-dotés en bacs destinés à recevoir papier et emballages. *« L'ensemble des relais (bailleurs, syndicats privés et habitants volontaires) seront mobilisés, pour que nous effectuions ensuite un diagnostic des locaux techniques (combien de bacs à disposition, dans quel état, avec quelle signalétique,...). Des actions correctives seront déployées pour finalement rencontrer nos administrés afin de leur expliquer les améliorations effectuées »*. Le centre historique de Meaux accueillera lui aussi quelques travaux d'aménagement. *« Notre centre-ville est le reflet de notre patrimoine historique et culturel. Cependant, nos petites ruelles pavées se prêtent difficilement à la mise en place d'un dispositif efficient de gestion des déchets. Voilà pourquoi nous allons installer **des points de regroupement** à des emplacements stratégiques. Des points d'apport volontaire donneront la possibilité aux habitants de participer à la collecte sélective »*.

Installer plus de conteneurs à verre

En complément de cette démarche, la CA verra **son parc de conteneurs d'apport volontaire à verre se densifier**. *« Nous nous doterons de conteneurs fixes classiques mais également de conteneurs mobiles qui permettront de capter d'importants gisements de verre encore non recyclés. En effet, ces conteneurs à roulettes avec un volume réduit serviront aux salles des fêtes, gymnases, cafés/hôtels/restaurants qui n'ont pas forcément de place pour stocker un conteneur fixe »*.

Enfin, ces actions terrain seront renforcées par un plan de communication plus globale sur les enjeux de la collecte sélective auprès des administrés. Des interventions sont prévues lors d'événements organisés dans les villes et sur les supports généralement utilisés par l'Agglomération (site Internet, réseaux sociaux, radio, magazine de la CA,...). *« Une communication efficace est celle qui se répète. Nous souhaitons à nouveau expliquer l'intérêt et l'impact du tri sur l'environnement, l'économie,... auprès de nos habitants. Aussi, nous étudions actuellement la faisabilité d'une action innovante : pourquoi ne pas s'appuyer sur les facteurs, identifiés comme des relais de confiance, pour profiter de leur tournée afin de diffuser le discours du tri auprès de la population? »*.

« Nous nous affirmons comme une ville engagée dans un développement durable. Nous souhaitons poursuivre nos efforts au travers de grands projets, telle que la participation au Plan de Relance du Recyclage d'Eco-Emballages, parmi d'autres. C'est la somme de nos actions qui permettra la défense de notre environnement et de notre biodiversité ».



PORTRAIT



Guy LEFRAND

MAIRE D'EVREUX
Président de Grand Evreux Agglomération
(GEA)



EVREUX / EURE / (52 467 HABITANTS)

Une Agglomération résolument durable



Engagé depuis 2010 dans une démarche de prévention des déchets, le Grand Evreux conseille et accompagne ses administrés dans le but de réduire les déchets : réduction à la source, évitement à l'achat, évitement à l'abandon. Ainsi, elle met en oeuvre une multitude d'actions complémentaires. Rencontre avec Guy LEFRAND, Président de Grand Evreux Agglomération et Maire d'Evreux.



Prévenir les déchets

« Nous proposons à nos habitants d'acquiescer un composteur, moyennant une contribution de 10 euros. De la cuisine au jardin, cette démarche permet de réduire les 40 kg de déchets alimentaires produit chaque année par un administré » souligne Guy LEFRAND. Les résidents d'habitat collectif ne sont pas en reste : 2 personnes suffisent pour demander à leur mairie l'installation d'une plateforme de compostage. Par ailleurs, une « Ressourcerie Bric-à-Brac » a été installée dans l'une des communes de l'Agglomération dans le but d'offrir une alternative simple et efficace à la mise en déchèterie d'objets encore réutilisables. Ainsi depuis son installation en mai 2015, ce sont plus de 60 tonnes de déchets qui ont été détournées. « In fine, cela permet à la collectivité de réaliser des économies car nous n'avons pas à payer la destruction de ces objets ». En complément, une **carte individuelle d'accès à la déchèterie** est désormais disponible et permet une meilleure connaissance des usagers des déchèteries, tout en facilitant le travail des agents. Enfin, de nombreuses **bornes d'apport volontaire de Textile Linge Chaussures (TLC)** permettent de donner une seconde vie aux textiles.



Développer un Plan de Déplacement Urbain

Un Plan de Déplacement Urbain a été pensé afin de promouvoir la mobilité durable sur le territoire : « *Nous avons à cœur d'améliorer les performances et la qualité de nos transports en commun, en proposant à nos administrés une large offre de transport piétons/ vélos ou encore en installant des conditions de stationnement adaptées en centre-ville* ». Pour les cyclistes confirmés, la Ville est désormais équipée de 8 couloirs bus dont 2 permettent la circulation des vélos. Cette initiative permet ainsi une circulation plus aisée, toute en sécurité. **Une carte interactive « où stationner son vélo ? »** est disponible sur le site Internet de l'Agglomération, ainsi qu'un **dépliant de sensibilisation, « le cycliste dans l'espace urbain »**. **Un guide de la mobilité** informe les usagers sur les différents dispositifs à leur disposition, notamment **la formation « vélo-école urbaine »** organisée par l'association Cicérone qui apprend la conduite du vélo à ceux qui le souhaitent. **La carte Atoumod** est un service novateur et global qui intègre : un calculateur d'itinéraires qui recense tous les trajets possibles en transport en commun, de porte à porte ainsi qu'un support unique utilisable sur tous les réseaux de Haute-Normandie. A terme, nous aurons une tarification multimodale, Evreotransports.

« *Nous n'avons qu'un objectif en tête* » conclut Guy LEFRAND, « *développer des projets au service des habitants pour améliorer leur quotidien. La promotion d'une économie plus circulaire vient en réponse à cette ambition et de nombreuses actions attendent encore d'être mises en œuvre* ».

Valoriser le verre pour baisser les coûts

Grâce au Plan de Relance du Recyclage et de la Collecte lancé par Eco-Emballages, l'Agglomération s'équippera cette année de **45 points d'apport volontaire** à verre supplémentaires dans le but de trier encore plus d'emballages en verre. « *Nous trions actuellement 22 kg de verre par an et par habitant, contre 29 kg pour la moyenne nationale. Aussi, nous devons d'une part augmenter le nombre de conteneurs présents sur le territoire et d'autre part, sensibiliser davantage la population, en lui rappelant que le verre est un matériau 100% recyclage et à l'infini !* » explique Guy LEFRAND. **Un guide de tri du verre** viendra d'ailleurs compléter l'installation des nouveaux points. **Une carte interactive** est accessible sur le site de l'Agglomération pour localiser les points de collecte des emballages les plus proches du domicile des habitants. Côté sensibilisation, **une équipe d'ambassadeurs du tri** est sur le qui-vive : en 2014, 1 700 élèves ont ainsi participé à un **parcours pédagogique** alliant animations autour du tri et de la réduction des déchets, visite de la déchèterie, démonstration de camions de collecte,... « *Par ailleurs, notre équipe procède au contrôle de la qualité des déchets déposés dans les points d'apport volontaire, notamment sur le secteur de la Madeleine doté de colonnes enterrées. Les ambassadeurs partent à la rencontre des habitants pour leur donner des guides de tri et des cabas où déposer leurs emballages à leur domicile* ».



PORTRAIT



Jacques BANGOU

MAIRE DE POINTE-À-PITRE
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Cap Excellence



POINTE-À-PITRE / GUADELOUPE / (15 598 HABITANTS)

Pointe-à-Pitre, ville en action aux projets ambitieux



Pointe-à-Pitre fait partie de l'Agglomération Cap Excellence, fraîchement lauréate du label « Cit'énergie » de l'ADEME visant à encourager les collectivités à baisser leur consommation d'énergie. Preuve de la volonté de ce territoire d'inscrire ses actions quotidiennes dans un développement plus durable. Rencontre avec Jacques BANGOU, maire de la Ville.

Sensibiliser les habitants à la citoyenneté

« Nous sommes très attentifs à la qualité du cadre de vie de nos habitants. Pour cela, nous devons les sensibiliser à la préservation de ce dernier » insiste Jacques BANGOU.

« Ainsi, des conseils sont régulièrement donnés aux habitants afin qu'ils adaptent leur comportement au mieux ; dans les transports, dans la ville, dans leur mode de vie au quotidien, ... »

Un guide des bons gestes contenant des fiches pratiques sur la gestion des déchets a été réalisé et un nouveau flyer est en cours d'élaboration pour permettre aux concitoyens de sortir leurs déchets au bon moment de la semaine et de les déposer au bon endroit. « *L'écocitoyenneté est une valeur essentielle de notre société* », c'est pourquoi **une Maison de la Citoyenneté** a vu le jour dans la capitale en 1995. Depuis, elle organise des actions citoyennes ou encore des journées où sont rappelés les droits et les devoirs des citoyens. En outre, la semaine du développement durable nationale donne lieu à **un mois du développement durable** où sont organisées expositions et conférences. « *Des actions sont mises en place en partenariat avec les bibliothèques et les ambassadeurs du tri et de l'énergie auprès du public scolaire. Nous avons retenu 3 thèmes de sensibilisation : le tri des déchets, la maîtrise de l'énergie, la gestion de l'eau* ». Une journée de sensibilisation au développement durable a d'ailleurs été organisée en partenariat avec la Communauté d'Agglomération, CAP Excellence : « *7^{ième} continent est une expédition scientifique à laquelle les jeunes participent dans le but de les sensibiliser aux économies d'eau, au tri sélectif, ...* ».

Des stands sont installés pour les écoles le matin et accueillent également le grand public l'après-midi. Enfin, un partenariat fort s'est tissé entre la ville et le SYVADE, qui a créé des **outils pédagogiques spécifiques au tri des déchets** : *roue du tri, sticker, film, chanson du tri,...* Il organise également *des éco-événements avec les scolaires*.



Rester solidaires

Un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) mène des actions générales de prévention sociale. Composé d'agents et d'assistantes sociales, le CCAS s'occupe également de gérer les établissements sociaux publics (*crèches, garderies, foyers/résidences*). C'est également dans une optique d'amélioration de condition de vie sociale qu'a été mis en place **l'Association des séniors**. Par ailleurs, la Ville met à la disposition de ses aînés un large panel de services pour les aider au quotidien : **portage de repas à domicile, aides ménagères,...** *« Nous devons entretenir la solidarité sur notre territoire. C'est une condition sine qua none du bien-vivre ensemble. En ce qui concerne nos aînés, nous devons continuer à les intégrer dans les activités que nous menons afin de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle »*. La **carte épices** a donc été spécialement lancée en 1977 pour leur permettre de bénéficier de la gratuité des transports urbains pointois et d'activités de loisirs (spectacles, musées, cours de danse, musique,...).

Avoir le réflexe tri selectif

« Il me semble que pour donner aux gens l'envie de trier, il faut certes leur expliquer l'intérêt du geste et ses effets positifs sur l'environnement, l'économie, le social,... mais il faut également leur apporter un dispositif efficace et propre » insiste Jacques BANGOU. Aussi, Pointe-à-Pitre participe au Plan de Relance du Recyclage lancé par Eco-Emballages, **en aménageant et embellissant près de 90 points d'apport volontaire**. Par ailleurs, **les couvercles de bacs de tri passeront au code couleur national, le jaune** : *« Nous devons être cohérent avec les actions entreprises par nos confrères élus. Pour être compris par la population, nous devons participer à l'harmonisation de nos couleurs de bacs »*. Enfin, **une campagne de communication** viendra soutenir ces actions. *« Cela passera par de la communication « classique » avec de l'affichage, mais également par de la communication de proximité, avec le recrutement de brigadiers verts destinés à sensibiliser directement les habitants au geste de tri »*.

Jacques BANGOU souhaite conclure sur ces mots : *« Nous avons la chance d'être accompagnés par Eco-Emballages ou encore l'ADEME. Pour autant, c'est l'île toute entière qui doit prendre le développement durable à bras le corps. Il en va de la préservation de notre environnement et de nos richesses naturelles »*.





**ECO
EMBALLAGES**

VILLES DE FRANCE

94, rue de Sèvres - 75 007 Paris
Tél. 01 45 44 99 61
Fax. 01 45 44 24 50

contact@villesdefrance.fr

www.villesdefrance.fr

ECO-EMBALLAGES

50, Boulevard Haussmann - 75 009 Paris
Tél. 01 81 69 06 00
Fax. 01 81 69 07 47

contact@ecoemballages.fr

www.ecoemballages.fr